

Table des matières

Sommaire	5
La loi du 4 avril 2019 relative à l’abus de dépendance économique : une quête d’équilibre dans les relations entre entreprises	7
NICOLAS DAUBIES, THIERRY LÉONARD et JEAN-FERDINAND PUYRAIMOND	
Introduction	8
Section 1. L’abus de dépendance économique – une nouvelle interdiction au titre des pratiques restrictives de concurrence du Livre IV du Code de droit économique.....	20
Section 2. Les clauses abusives dans les contrats conclus entre entreprises.....	31
§ 1. Présentation générale du régime des clauses abusives B2B.....	33
§ 2. La notion de clause abusive	40
Section 3. Les pratiques du marché trompeuses et agressives	53
§ 1. Introduction	53
§ 2. Les nouvelles dispositions relatives aux pratiques du marché.....	58
Conclusions.....	75
La nouvelle Directive en matière de vente aux consommateurs (2019/771) est arrivée : quel est son champ d’application et quels critères prévoit-elle pour la conformité des biens vendus ?	81
GAËLLE FRUY et GUILLAUME SCHULTZ	
Introduction	82
Section 1. Remise en contexte.....	84
Section 2. Champ d’application de la Directive 2019/771/UE.....	91
§ 1. Le champ d’application matériel de la Directive 2019/771/UE.....	93

§ 2. Le champ d'application personnel de la Directive 2019/771/UE.....	102
a) Un consommateur	102
b) Un vendeur.....	104
§ 3. Le champ d'application temporel de la Directive 2019/771/UE.....	107
§ 4. Le champ d'application territorial de la Directive 2019/771/UE.....	107
Section 3. Critères de conformité.....	109
§ 1. Critères subjectifs de conformité.....	110
a) Conformité par rapport à la lettre du contrat.....	111
b) Conformité par rapport à la finalité spécifique recherchée par le consommateur.....	112
c) Livraison des accessoires prévus par le contrat	113
d) Fourniture des mises à jour contractuelles.....	113
§ 2. Critères objectifs de conformité.....	113
a) Conformité par rapport à la finalité de biens de même type.....	114
b) Conformité à l'échantillon.....	115
c) Livraison des accessoires auxquels l'on peut raisonnablement s'attendre	115
d) Caractéristiques des biens de même type.....	116
e) Mises à jour autres que contractuelles.....	117
§ 3. Installation incorrecte des biens.....	119
§ 4. Les droits des tiers.....	120
Conclusion.....	120

La nouvelle Directive en matière de vente aux consommateurs (2019/771) est arrivée : quoi de neuf en matière de délais et de remèdes ?

SOPHIE STIJNS et SANNE JANSEN

Introduction	124
Section 1. Délais.....	127
§ 1. Moment à partir duquel la responsabilité du vendeur est engagée et la période de garantie.....	127
a) La DVC et sa transposition en droit belge.....	127
b) La NDVC et la proposition DVEL	129
§ 2. Prescription	135

§ 3. Délais plus courts pour les biens d'occasion	136
§ 4. Présomption de défaut de conformité.....	137
a) La DVC et sa transposition en droit belge.....	138
b) La NDVC et la proposition DVEL	140
Section 2. Remèdes ou droits du consommateur	142
§ 1. Aperçu général des remèdes.....	142
a) La DVC et sa transposition en droit belge.....	142
b) Le DCEV.....	154
c) La NDVC (et la proposition DVEL)	158
§ 2. Hiérarchie des remèdes.....	164
a) La DVC et sa transposition en droit belge.....	164
i. Relation entre les remèdes primaires.....	165
ii. Relation entre les remèdes primaires et secondaires.....	168
iii. Relation entre les remèdes secondaires.....	177
b) Le DCEV.....	179
i. Prévalence de la réparation et du remplacement ?....	179
ii. Restriction supplémentaire pour l'application de la résolution	181
c) La NDVC (et la proposition DVEL)	183
i. Relation entre les remèdes primaires.....	183
ii. Relation entre les remèdes primaires et secondaires....	184
iii. Relation entre les remèdes secondaires	191
d) Conclusion – principe de la prévalence de la réparation et du remplacement.....	193
§ 3. Caractère (extra)judiciaire.....	195
a) La DVC et sa transposition en droit belge : peu de directives.....	195
b) Le DCEV : plusieurs remèdes extrajudiciaires	197
c) La NDVC (et la proposition DVEL) : plusieurs remèdes extrajudiciaires	198
§ 4. Devoir de notification des remèdes	199
a) La DVC : pas de réglementation	200
b) Le DCEV : seulement en cas de résolution.....	201
c) La NDVC (et la proposition DVEL) : seulement en cas de résolution.....	202
d) Conclusion : si prévu, seulement en cas de résolution	204
Conclusions.....	205

La Directive 2019/770/UE du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de la fourniture de contenus numériques et de services numériques.....	209
ALEXANDRE CASSART, FLORENT et LORIAUX ALEXANDRE CRUQUENAIRE	
Section 1. Champ d'application de la Directive 2019/770.....	210
Section 2. Principales règles de fond contenues dans la Directive.....	213
§ 1. Les obligations du professionnel selon la Directive	213
a) La conformité subjective	214
b) La conformité objective.....	215
c) Mise à jour.....	216
§ 2. La modification du contenu numérique.....	217
§ 3. Les sanctions spécifiques prévues par la Directive.....	219
a) Aperçu.....	219
b) Charge de la preuve.....	219
c) Actions du consommateur.....	220
i. En cas de défaut de fourniture	221
ii. En cas de défaut de conformité.....	221
iii. Résolution du contrat et obligations réciproques.....	223
iv. Réduction du prix	224
Section 3. Questions choisies.....	225
§ 1. Protection et vente des données à caractère personnel.....	225
a) Le consentement « libre »	229
b) Le consentement « spécifique »	230
c) Le consentement « éclairé » et les principes de loyauté et transparence.....	231
§ 2. Internet des objets et articulation avec la Directive 2019/771.....	232